



Avis d'assemblée annuelle 2023 des détenteurs d'actions ordinaires et avis de disponibilité des documents relatifs à l'assemblée

Vous recevez le présent avis à titre de détenteur d'actions ordinaires de La Banque Toronto-Dominion.

Procédures de notification et d'accès

Comme l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux termes d'une dispense de l'obligation en matière de sollicitation de procurations reçue du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour transmettre notre circulaire de procuration de la direction (circulaire) relative à notre assemblée annuelle aux actionnaires inscrits et non inscrits (véritables). Nous utilisons également les procédures de notification et d'accès pour transmettre notre rapport annuel à nos actionnaires inscrits et non inscrits (véritables). Cela signifie que la circulaire et le rapport annuel (documents relatifs à l'assemblée) seront affichés en ligne pour vous permettre d'y accéder plutôt que d'être envoyés par la poste. Le présent avis renferme des renseignements sur la manière d'accéder aux documents relatifs à l'assemblée en ligne et d'en demander un exemplaire imprimé. Les procédures de notification et d'accès permettent de réduire les frais d'impression et les frais postaux et contribuent à la protection de l'environnement en réduisant la consommation de papier et d'énergie.

Le présent avis est accompagné d'un formulaire de procuration ou d'un formulaire d'instructions de vote que vous pouvez utiliser pour exercer les droits

de vote se rattachant à vos actions (voir « Comment voter » ci-après).

Il est très important de lire attentivement la circulaire avant d'exercer les droits de vote se rattachant à vos actions.

AVIS D'ASSEMBLÉE	
QUAND	Le jeudi 20 avril 2023 à 9 h 30 (heure de l'Est)
OÙ	Participants en personne : Design Exchange, TD Centre, 234 Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1B2. Participants virtuels : Par diffusion web en direct et par accès audio uniquement par téléphone en direct. Des détails sur la diffusion Web et la ligne téléphonique peuvent être consultés avant l'assemblée à l'adresse : www.td.com/assemblees-annuelles/2023 .
Toute modification au format de notre assemblée sera affichée à l'adresse www.tsxtrust.com , sur notre site Web à l'adresse www.td.com ou sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com . N'oubliez pas d'y jeter un coup d'œil de temps à autre.	

Vous pouvez vous procurer les documents relatifs à l'assemblée Sur le site Web de Compagnie Trust TSX : www.meetingdocuments.com/TSXT/TD	Sur notre site Web : TD.com	Sur SEDAR : sedar.com	Sur EDGAR : www.sec.gov/edgar.shtml
---	------------------------------------	------------------------------	---

Ordre du jour de l'assemblée :

1. Recevoir les états financiers pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022 ainsi que le rapport d'audit s'y rapportant	Pour de plus amples détails, voir : Page 11 de la circulaire
2. Élire les administrateurs	Page 11 de la circulaire
3. Nommer l'auditeur	Page 11 de la circulaire
4. Examiner une résolution consultative portant sur la démarche adoptée à l'égard de la rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire	Page 12 de la circulaire
5. Étudier certaines propositions des actionnaires	Page 13 de la circulaire

L'assemblée peut également examiner toute autre question qui lui sera dûment soumise.



Comment voter

Veillez noter que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis.

Vous pouvez exercer les droits de vote se rattachant à vos actions de plusieurs façons avant l'assemblée :

- Si vous êtes un **actionnaire inscrit**, vous pouvez voter en ligne, par courriel (sauf si vous détenez vos actions par l'entremise du système d'inscription directe aux États-Unis), par télécopieur ou par la poste. Votre agent des transferts doit recevoir votre vote au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 19 avril 2023.
- Si vous êtes un **actionnaire non inscrit**, vous pouvez voter en ligne, par téléphone, par télécopieur ou par la poste. Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote avant 9 h 30 (heure de l'Est) le 18 avril 2023, soit un jour ouvrable avant la date de dépôt des procurations, le 19 avril 2023.

Il y a lieu de se reporter aux instructions détaillées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ou à la rubrique « Comment exercer les droits de vote » de la circulaire pour connaître la manière de voter au moyen de ces méthodes.

Vous pouvez également voter pendant l'assemblée (si vous y assistez en personne ou en ligne). Sauf si vous avez l'intention de voter en personne ou en ligne pendant l'assemblée, nous vous encourageons à voter le plus tôt possible au moyen du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint afin que les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires soient représentés à l'assemblée.

Si vous souhaitez assister et voter en ligne à l'assemblée, vous devez suivre des étapes supplémentaires. Veuillez suivre les directives qui figurent à la rubrique « Comment exercer les droits de vote » de la circulaire.

Comment demander un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée

Sur demande, nous remettons gratuitement un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée à tout actionnaire pendant une période d'un an à compter de la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR. Voici comment demander un exemplaire imprimé.

AVANT L'ASSEMBLÉE

Rendez-vous _____ à _____ l'adresse www.meetingdocuments.com/tsxt/td ou composez le 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis).

Veillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. Veuillez conserver votre formulaire actuel pour exercer les droits de vote se rattachant à vos actions.

APRÈS L'ASSEMBLÉE

Composez le 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis).

Si votre demande est faite avant le 20 avril 2023 (la date de l'assemblée), les documents relatifs à l'assemblée vous seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si la demande est faite à compter du 20 avril 2023, les documents relatifs à l'assemblée vous seront envoyés dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Pour recevoir l'exemplaire imprimé avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 16 h 45 (heure de l'Est) le 10 avril 2023 (ce qui tient compte de la période de trois jours ouvrables nécessaire au traitement des demandes ainsi que des heures d'envoi habituelles).

Si vous avez des questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez composer le 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis).